



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

GROUPE DE TRAVAIL 3 (MANCHE)

2 juillet 2025 - Vigo et en ligne

1. Accueil et présentations

Le président Manu Kelberine a souhaité la bienvenue à tous les participants. Gérald Hussenot (BlueFish) s'est excusé. L'ordre du jour a été adopté.

Points d'action de la dernière réunion (10 mars 2025)

1	Le secrétariat doit contacter le CIEM afin de présenter les résultats de référence pour le bar au groupe de travail sur le bar et discuter des implications pour les avis et la gestion future des stocks. Réponse reçue le 19/03 : « Le groupe de gestion du bar anglais a été créé spécifiquement pour aider à atteindre les objectifs du plan de gestion du bar en Angleterre et au Pays de Galles publié en décembre 2023. Il ne serait donc pas approprié que le CC EOS siège à ce qui est essentiellement un groupe de gestion national. Nous travaillons toutefois avec la Commission européenne pour gérer notre engagement dans les plans de gestion, il devrait donc y avoir des possibilités de s'engager par le biais de ce mécanisme. » Phil McBryde, chef d'équipe NQS Finfish I Pêche nationale et réforme ; ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales
	Point 3 de l'ordre du jour
2	Le secrétariat organisera la prochaine réunion du groupe de travail sur les coquilles Saint-Jacques afin de discuter des mesures techniques.
	Réunion tenue le 12 mai
3	Le groupe de travail suivra les discussions du groupe des États membres sur la limande sole et le rouget barbet
	En cours – veuillez vous reporter aux rapports des récentes réunions du MSG disponibles dans l'espace membres du site web du CC EOS.
4	Groupe de travail chargé de suivre les résultats du benchmark sur les poissons plats dans la Manche orientale et les avis connexes
	Point 3 de l'ordre du jour

2. Avis du CIEM pour la Manche – Joanne Morgan, vice-présidente de l'ACOM

Joanne Morgan a présenté l'avis du CIEM publié le 27 juin.

Liste des acronymes



DLS	stocks à données limitées
CHR	taux de prélèvement constant
Rfb	Équation : r = ratio de biomasse (tendance de l'enquête), f = indicateur de pêche (données de longueur, cible), b = protection de la biomasse
CAA	capture par âge
SAA	enquête par âge
SR	Recrutement du stock
B	biomasse
BMSY	biomasse au rendement maximal durable
XSA	Analyse de survie étendue
SAM	Modèle d'évaluation des stocks
SCAA	Capture statistique par âge
SPiCT	Production excédentaire en temps continu
SS	Synthèse des stocks
SSB	biomasse du stock reproducteur
Blim	Point de référence limite pour la biomasse du stock reproducteur (SSB)
Btrigger	Valeur de la biomasse du stock reproducteur (SSB) qui déclenche une mesure de gestion spécifique
F	Taux instantané de mortalité par pêche
AAP	Évaluation d'Aarts et Poos
ogive	désigne généralement une ogive de maturité : une courbe ou une fonction qui montre la proportion d'individus matures à chaque âge ou taille dans une population de poissons. Elle est utilisée pour estimer à quel âge ou à quelle taille les poissons atteignent leur maturité sexuelle.

Lieu jaune en mer du Nord, Skagerrak et Kattegat, Manche (4,3a, 7de)

Avis pour 2026, RMD : Captures $\leq$ 2086 t avis +3,9 %

- F inférieur à FMSY
- Taille du stock supérieure au RMD Btrigger
- Augmentation de la biomasse
- légère régression de la taille du stock, mais sans tendance claire

Cabillaud Mer du Nord Ouest de l'Écosse Est du canal de la Manche (4, 6a, 7d, 20)

- Avis reporté à l'automne
- Probablement en octobre
- Difficultés à concilier les implications pour les conseils – donnera le temps à l'ACOM de



poursuivre la discussion

- Une équipe est mise en place pour tenter d'améliorer l'évaluation

Limande sole en mer du Nord, Skagerrak et Kattegat, Manche orientale (4, 3a 7d)

Avis pour 2026, RMD : capture ≤ 1106 t (-24 %)

- Méthode DLS – chr
- F inférieur à la valeur proxy FMSY
- Indicateur de taille du stock inférieur au seuil
- Avis inférieur – taille du stock inférieure et en dessous du seuil pour HR réduit

Emiel Brouckaert a fait référence au fait que la catégorie de stock n'était pas précise, ce qui conduisait à une approche de précaution. Il s'est demandé s'il était possible pour un stock qui n'est pas référencé d'obtenir un avis pluriannuel afin d'éviter l'approche de précaution sur une base annuelle.

Morgan a répondu que les gestionnaires pouvaient en faire la demande en fonction de la méthode utilisée pour ce stock. Le chr pour ce stock pourrait être appliqué tous les deux ans, mais la valeur par défaut pour ce stock est un avis annuel. Il faudrait tester cette approche pour voir si elle est viable.

Plie dans la Manche orientale (7d)

- Référence 2025 – WKNSCS
- Taux de rejet et migration pris en compte
- Examiné
 - Données d'entrée
 - Ogive de maturité révisée – basée sur une étude récente
 - Taux de rejet – calculé chaque année
 - Survie des rejets – 0
 - Migration – les captures provenant des stocks ple.27.420 et ple.27.7e sont supposées représenter respectivement 50 % et 12,86 % des individus matures capturés dans la division 7.d au cours du premier trimestre
- SAM accepté – précédemment Aarts et Poos
- Nouveaux points de référence estimés

Avis pour 2026, RMD : captures $\leq 1\,151$ t (-56 %)

- Certaines captures Stocks de la Manche occidentale et de la mer du Nord : avis pour toutes les plies dans la division 7d **1384 t**
- F inférieur à Fmsy
- SSB inférieur au RMD B_{seuil}
- 7e en dessous du seuil et les captures provenant de 7e ne devraient pas dépasser 872 t



- Impossible de donner des conseils pour éviter 7e

Dominique Thomas s'est interrogé sur le nombre élevé de rejets mentionnés compte tenu des captures limitées et a demandé s'il existait d'autres informations disponibles, par exemple sur la flotte à l'origine des rejets.

Morgan a répondu que 72 % des rejets provenaient de chalutiers à perche, 26 % de chalutiers à panneaux, d's et une petite partie d'autres engins. Elle a indiqué que la fiche de recommandations fournissait plus de détails sur les captures et les débarquements historiques, y compris une ventilation des débarquements et des rejets pour l'année précédente.

Plie dans la Manche occidentale (7e)

- Référence fin 2024 – WKBPLAICE
- Évaluation précédente cat 3 – rfb
- Examiné
 - Données d'entrée
 - Taux de rejet – 26 % dans la zone 7e (mis à jour selon les besoins, moyenne 2012-2023)
 - Survie des rejets -50 %
 - Migration – 15 % de la population mature capturée au cours du premier trimestre dans la division 7d est ajoutée aux captures du stock ple.27.7e (révisée à 12,86 % après le repère 7d)
- Impossible de produire une évaluation de catégorie 1
- MSE pour produire un CHR (catégorie 3) spécialement conçu pour ce stock
- Taux de rejet, survie et migration pris en compte
- Nouvel avis produit pour 2026 (et 2027)

Avis pour 2026 et 2027, RMD : ≤ s de captures 872 (-5,9 % - 819 dans 7e)

- F inférieur à la valeur proxy FMSY
- Taille du stock inférieure au seuil
- Changement dans la méthode d'évaluation et en dessous du seuil
- Règle Chr
- Depuis 2024, le TAC tient compte des quantités pouvant être pêchées dans chacune des divisions 7e et 7d.

Bar dans les divisions 4 b-c, 7a et 7d-h

- Référence 2025 - WKBSEABASS
- Avec le bar du sud 27.8ab – nord et centre du golfe de Gascogne
- Examiné



- Toutes les données d'entrée
- Structure des maigres – déplacer 29 % des captures du troisième trimestre et 41 % des captures du quatrième trimestre vers le sud
- Données récréatives – nouvelle série chronologique 95 % de survie après remise à l'eau
- Nouvelle mortalité naturelle
- 3 nouvelles enquêtes sur le recrutement
- Nouveau modèle SS3 accepté

Avis pour 2026, RMD : prélèvements totaux 5180 t (+98 %)

- SSB supérieur au RMD Btrigger
- F inférieur à FMSY
- Nouvelle évaluation et nouveaux points de référence
- Plan pluriannuel de l'UE non accepté par toutes les parties

La présidente a estimé qu'il était difficile de comprendre pourquoi les captures récréatives étaient si élevées, compte tenu notamment des mesures adoptées les années précédentes.

Morgan a expliqué que la pêche commerciale de ce stock avait été assez limitée ces dernières années. Elle a précisé que les données récréatives étaient basées sur des enquêtes nationales et qu'elle fournirait davantage d'informations dans le cadre de la présentation générale des critères de référence.

Sole dans la Manche orientale (7d)

Avis pour 2026, RMD : capture $\leq 1\,275$ t (+5,5 %)

- F inférieur à FMSY
- SSB inférieur à Blim
- Recrutement plus élevé que prévu dans les dernières prévisions
- Augmentation de la SSB proche de Btrigger – objectif F supérieur à celui de l'année dernière
- Évaluation SAM

Pauline Stephan a indiqué qu'un projet avait été mené sur les stocks dans la zone 7d et que trois sous-stocks étaient présents dans cette zone. Elle estime que les différences observées par la Belgique et la France sont probablement dues au fait que ces sous-stocks sont génétiquement isolés en termes de migration.

Sole dans la Manche occidentale (7e)

Avis pour 2026, RMD : capture $\leq 1\,213$ t (+5,4 %)



- F à FMSY
- SSB supérieur au RMD Btrigger
- SSB en baisse mais avis plus élevé - révision à la hausse du SSB (rétrospective) et le STF a un F intermédiaire plus faible et une hypothèse de recrutement plus élevée que l'année dernière
- Évaluation FLXSA
- Plan pluriannuel
- Royaume-Uni 2021-2023 : révision des données sur les captures et les échantillons - impact minimal

Thomas a fait remarquer que, comme l'année dernière, l'avis ne correspond pas à la réalité pour la sole dans les zones 7 d et 7 e, car aucune sole n'a été observée en mer et, par conséquent, le quota français n'est pas utilisé.

Brouckaert a ajouté que les pêcheries belges constatent le contraire à partir du mois de mars, avec d'importantes quantités de sole observées et un quota insuffisant.

Morgan a trouvé intéressant d'entendre ces différentes observations. Elle a ajouté que deux bons recrutements avaient été observés récemment, mais qu'il pouvait y avoir des aspects spatiaux à prendre en compte dans ce qui est observé. Cela pourrait signifier qu'il est nécessaire de procéder à l'identification des stocks.

Franck Le Barzic a expliqué que pour ses navires, les captures étaient restées stables, mais qu'il estimait important de tenir compte du déclin du SSB. Il s'est demandé si la mauvaise qualité de l'eau près de la côte n'empêchait pas les soles d'être plus nombreuses, celles-ci préférant peut-être les eaux plus profondes. Cela pourrait expliquer pourquoi on trouve moins de soles dans ces zones, et non une surpêche.

Morgan a estimé que les données de l'enquête pourraient être réexaminées à la lumière de ces éléments.

Morgan a estimé que cela était important en termes d'évaluation et de gestion afin de ne pas épuiser un sous-stock, car ceux-ci s'avèrent souvent importants pour la diversité génétique.

Brouckaert a fait remarquer que la situation de la sole pourrait être similaire à celle de la plie et mériterait d'être examinée de plus près, par exemple pour déterminer s'il y avait une migration entre la mer du Nord, 7d et 7e. Il espérait que, même si l'avis concernant la sole en mer du Nord avait été reporté à octobre, il pourrait également être positif.

Morgan estimait que cela dépendrait des informations disponibles, telles que le marquage ou la génétique.



Rouget barbet en mer du Nord, dans l'est du canal de la Manche, dans le Skagerrak et le Kattegat (4, 7d, 3a)

Avis pour 2026 et 2027, RMD : Prises $\leq$ 1932 t (-2,7 %)

- Méthode DLS -chr
- F au-dessus Proxy de la pression de pêche
- Taille du stock supérieure au seuil
- Légère baisse de l'indicateur
- Échantillonnage limité

Merlan en mer du Nord et dans l'est du canal de la Manche (4 et 7d)

Avis pour 2026, capture RMD $\leq$ 198 609 t (-5,6 %)

- Avis pour 2025 révisé à l'automne 2024
- F inférieur à FMSY
- SSB au-dessus du RMD Btrigger
- Augmenter la taille du stock
- SAM

Witch en mer du Nord, Skagerrak et Kattegat, est du canal de la Manche (SA4, 3a, 7d)

Recommandation pour 2026, RMD : capture de 2 187 tonnes (+11 %)

- F à FMSY
- SSB supérieur au RMD Btrigger
- Augmentation de la taille du stock
- SAM

Le président a remercié Morgan pour sa présentation.

3. Présentation par le CIEM des derniers résultats de référence – Joanne Morgan, vice-présidente de l'ACOM

a. Résultats des critères de référence du CIEM pour le bar

Morgan a présenté une vue d'ensemble de l'approche de référence du CIEM, considérée comme essentielle pour le travail du CIEM. Ces références sont établies selon les besoins dans le but d'actualiser les données scientifiques. Le CIEM décide des stocks à traiter en priorité.



WKBSEABASS

- Y compris l'atelier sur l'identification des stocks, qui s'est déroulé de 2022 à début 2025
- Deux stocks
- Les deux évaluations SS3 ont été approuvées

Identification des stocks

- Les données issues du marquage, de l'analyse génétique, du suivi des particules et des isotopes ont mis en évidence un échange biologique important entre les unités de stock actuelles du CIEM.
- Les données de marquage ont révélé un mélange entre les bars de la mer Celtique (divisions 7.f-h), de la Manche (7.d-e) et du golfe de Gascogne (8a).
- Elles ont également indiqué qu'il existait une composante saisonnière dans le niveau de connectivité, plus importante pendant l'alimentation estivale.
- Moins de preuves de connectivité entre les bars de la mer d'Irlande (7.a), de la mer du Nord (4.b-c) et du sud du golfe de Gascogne (8.b).
- Élaboration de trois hypothèses sur la structure des stocks
 - Les informations disponibles n'étaient pas suffisantes pour choisir entre ces hypothèses ou les classer par ordre de probabilité.
- Deux scénarios ont été proposés pour servir de référence
 - Scénario A : continuer à évaluer séparément les stocks « sud » (divisions CIEM 8a-b) et « nord » (divisions CIEM 4.b-c, 7.a et 7.d-h), mais intégrer le mélange entre les stocks.
 - Scénario B : métapopulation unique entre les stocks nord et sud.
- Lors de l'atelier de modélisation, la complexité du modèle de mélange complet, y compris la résolution des données, a été discutée () et il a été décidé de ne travailler qu'avec le scénario A. Le mélange a été intégré en déplaçant les captures du nord vers le sud.

Captures récréatives

- Les captures récréatives représentent une grande partie des prélèvements, il est donc important d'obtenir une bonne estimation.
- Utilisation d'enquêtes nationales sur les captures récréatives
 - Belgique, Danemark, France (nord), France (Biscaye), Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni
 - Conservés et relâchés séparément
 - Tonnage, nombre, fréquences de longueur
 - Séries chronologiques – les années disponibles varient selon les pays
- 3 ateliers, modélisation approfondie et analyses de sensibilité pour déterminer la meilleure façon de construire une série chronologique des prises récréatives
- La seule année pour laquelle des données étaient disponibles pour tous les pays était 2022
- Cette année a été utilisée pour « compléter » les autres années
- Pour le stock nordique, la série chronologique commence en 2010, mais les années 2011, 2013 et 2015 n'ont pas pu être reconstituées
- Taux de survie après remise à l'eau de 95



Évaluation

- Synthèse des deux stocks
- Pour le stock nordique, 9 formulations de modèles différentes ont été testées (modèle de base retenu)
- Diagnostics détaillés effectués sur la formulation finale
- La nouvelle évaluation a réévalué le SSB, mais les tendances restent les mêmes

Outil d'allocation pour le bar

- Conçu pour permettre aux gestionnaires et aux parties prenantes de tester plusieurs scénarios de répartition des captures par engin et différentes réglementations pour les captures récréatives
- Des discussions ont eu lieu avec les demandeurs
- Aucune demande de développement d'un nouvel outil n'a encore été formulée
- Le développement du nouvel outil prendra un certain temps (complexité accrue due à la réaffectation des captures du nord vers le sud).
- Au moins un an après la demande.
- Il ne sera pas prêt pour la saison de pêche 2026.

Le président a remercié Morgan pour cet aperçu et a ouvert la séance aux questions.

Le Barzic s'est interrogé sur les captures récréatives qui sont basées sur une enquête nationale qui a été agrégée et incluse dans le modèle. Il a rappelé qu'il y a quelques années, on estimait que la pêche récréative avait un impact significatif qui était sous-estimé par rapport à la réalité. Il estimait que celle-ci semblait désormais surestimée. Il se demandait si les enquêtes tenaient compte des contraintes juridiques qui avaient été mises en place ces dernières années. Il se demandait également s'il existait une vue d'ensemble des différentes méthodes d'enquête utilisées dans chaque pays ().

Le président a ajouté une question concernant l'augmentation des recommandations relatives aux captures récréatives, car on constate que les captures sont restées à peu près les mêmes au cours des trois dernières années.

Llibori Martinez a approuvé cette question, mais s'est interrogé sur les enquêtes nationales concernant les captures récréatives. Il estimait que de nombreux pays ne disposaient pas d'une méthode active d'octroi de licences et que des erreurs pouvaient être commises.

Morgan a déclaré qu'elle n'était pas une experte en matière d'estimation des prélèvements récréatifs et que le groupe de travail du CIEM sur la pêche récréative avait rendu compte d'un travail très important. Elle estimait que le groupe avait essayé de prendre en compte les changements intervenus au fil du temps dans les limites de prises et avait également effectué des analyses de sensibilité. Elle a convenu qu'il subsistait des incertitudes, qui ont été identifiées dans le rapport de référence.

M. Martinez a fait remarquer que la définition de la pêche récréative différait d'un État membre à l'autre et que certaines méthodes pouvaient être utilisées dans un pays mais pas dans



d'autres, par exemple les filets. Il a ajouté qu'à son avis, l'outil d'allocation était toujours valable et qu'il avait du mal à comprendre pourquoi il ne pouvait pas être utilisé pour le moment.

Le président a estimé que l'utilisation de filets fixes dans la pêche récréative était interdite. Se référant à l'outil d'allocation, il a rappelé l'avis du CC EOS sur cet outil et a estimé qu'il était toujours valable de dire que cet outil n'était pas encore tout à fait approprié.

Morgan a déclaré que les représentants de divers États membres avaient participé aux travaux sur le critère de référence et que cela devrait permettre une large compréhension de ce qui constituait la pêche récréative dans chaque État membre. Elle a souligné que la fiche d'avis contenait un aperçu détaillé des captures.

M. Le Barzic a estimé que les chiffres relatifs à la pêche commerciale et récréative n'étaient pas tout à fait comparables, car la pêche récréative pouvait capturer davantage de poissons, mais les relâcher avec un taux de survie de 95 %. Il a ajouté que, lorsqu'on discutait des captures, il fallait également tenir compte des rejets, car ceux-ci étaient assez importants dans la pêche commerciale en raison des réglementations restrictives.

Morgan a convenu que les prélèvements récréatifs sont estimés séparément et sont assez importants. Les rejets sont également inclus dans l'avis, ce qui rend le tableau des scénarios de capture très compliqué.

Thomas a estimé que les rejets sont sous-estimés pour la pêche commerciale. L'autorisation d'augmenter les débarquements devrait, espérons-le, conduire à une diminution des rejets. « L'objectif est vraiment d'éviter ce gaspillage que représentent les rejets. » Les règles doivent être adaptables pour ce stock.

Pauline Stephan a indiqué que l'administration française avait recommandé que l'UE et le Royaume-Uni utilisent l'outil Seabass cette année. Cette question a été discutée au sein du comité spécialisé de la pêche en mai.

Morgan a déclaré que si tel était le cas, cela ne serait pas conforme aux recommandations du CIEM, car l'outil n'a pas été mis à jour avec les données d'évaluation les plus récentes, ce qui entraînerait un décalage.

La présidente s'est demandé si, compte tenu de l'augmentation de 98 % des avis, du fait que le SSB est désormais supérieur à Btrigger et que F est inférieur à FMSY, la décision antérieure d'autoriser la pêche au-dessus du seuil de moratoire (prise à l'origine lorsque le stock était en moins bon état) restait valable et appropriée compte tenu de l'amélioration actuelle de l'état du stock.

Mme Morgan a déclaré qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer sur les mesures que les gestionnaires pourraient prendre concernant un moratoire. Mais ce n'est pas non plus ce que recommande le CIEM. Le CIEM recommande un prélèvement total de 5 180 tonnes, ce qui ne serait donc pas conforme à l'avis, à moins qu'il ne soit décidé d'attribuer la totalité de ce quota à la pêche récréative.

ACTION : Le secrétariat doit lancer la reprise du groupe de travail sur le bar afin d'élaborer un avis sur l'avis du CIEM pour 2026.



Question écrite sur l'avis concernant le bar

- Le CIEM cherchera-t-il à convenir d'une gestion détaillée du projet avec les gestionnaires des pêches : calendrier et étapes importantes ?

On ne sait pas exactement ce que l'on entend ici par « gestion de projet ». Le CIEM fournit des avis sur la base de demandes. Il ne gère pas les stocks et ne décide pas des mesures de gestion.

- Quel est le BMSY en tonnes et quand le modèle indique-t-il que le BMSY sera atteint si nous suivons l'approche RMD du CIEM ?

Le BMSY n'est pas mentionné dans le rapport de référence. Aucune simulation n'a été rapportée concernant le calendrier pour atteindre le BMSY. L'approche du CIEM se concentre davantage sur l'obtention du rendement maximal durable à long terme. L'approche RMD n'utilise pas d'estimation du BMSY. Le BMSY est une valeur théorique autour de laquelle la taille du stock fluctue lorsque la pêche est pratiquée au niveau du FMSY. Le BMSY dépend fortement des interactions entre le stock de poissons et l'environnement dans lequel il vit, y compris les interactions biologiques entre différentes espèces. Les tendances historiques de la taille des stocks peuvent ne pas être informatives sur le BMSY (par exemple, lorsque F a dépassé le FMSY pendant de nombreuses années ou lorsque les conditions actuelles de l'écosystème et la structure spatiale des stocks sont, ou pourraient être, sensiblement différentes de celles du passé). Les estimations du BMSY sont très sensibles à l'hypothèse selon laquelle tous les facteurs futurs qui influencent la productivité des pêcheries resteront inchangés à l'avenir.

La détermination du Btrigger RMD nécessite des données qui identifient la fourchette normale des fluctuations de la biomasse lorsque les stocks sont pêchés à FMSY. Si les observations sur les fluctuations de la biomasse sont insuffisantes pour estimer le Btrigger RMD, le point de référence est normalement fixé à B_{pa} (si ce point de référence est disponible). Si l'on dispose d'observations suffisantes des fluctuations de la SSB associées à la pêche autour du FMSY, le RMD Btrigger doit être réestimé pour correspondre au cinquième centile du BMSY lorsque la pêche est pratiquée au FMSY.

- Essayons-nous toujours de reconstituer le stock à BMSY et, si oui, comment l'avis général visant à réduire le stock de 8 % en 2026 s'aligne-t-il sur l'exigence du MAP de reconstituer rapidement le stock à un niveau permettant d'atteindre le RMD ?

La règle de recommandation du CIEM est conçue pour fonctionner à long terme. Les changements à court terme ne sont pas aussi importants tant que le stock reste supérieur à Blim. L'AR devrait, à long terme, empêcher le stock de tomber en dessous de Blim. S'il tombe en dessous du Btrigger RMD, le F recommandé est réduit. De plus, le MAP n'est pas approuvé par toutes les parties et ne constitue pas la base de la recommandation.

- Qu'est-ce qui a provoqué la révision à la hausse massive du recrutement du bar ?

La dernière estimation du recrutement issue des modèles d'évaluation avant et après le point de référence concerne l' 2021. L'estimation postérieure au point de référence est plus élevée (41 999 contre 12 241). Cependant, ces chiffres ne sont pas directement comparables en raison de la mise à jour de l'évaluation.

Avant le point de référence



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Type d'évaluation	Évaluation analytique basée sur l'âge et la longueur (Stock Synthesis 3 ; NOAA Toolbox ; CIEM, 2024)
Données d'entrée	Débarquements commerciaux (débarquements internationaux, âges et fréquences de longueur à partir d'échantillonnages des captures) ; rejets commerciaux (chaluts de fond et filets britanniques et flotte française combinée, fréquences de longueur à partir d'échantillonnages des captures) ; une enquête sur les recrues (enquête britannique Solent Autumn Survey [G9863], 1986-présent, à l'exception de 2010 et 2012) ; une enquête sur le chalutage de fond (enquête sur les poissons de fond de la Manche [G3425], 1988-2014) ; une flotte commerciale de réglage (2001-présent) ; données sur la croissance et la maturité provenant de l'échantillonnage des captures commerciales et des enquêtes ; mortalité naturelle (déduite des paramètres du cycle biologique et des âges maximaux observés)
Rejets et prises accessoires	Rejets inclus dans le modèle et les prévisions pour certaines flottes
Pêche récréative	Utilisées dans le modèle et dans les prévisions

Après l'étalon de référence

Type d'évaluation	Évaluation analytique basée sur l'âge et la longueur (Stock Synthesis 3 ; NOAA Toolbox ; CIEM, 2025b)
Données d'entrée	Débarquements commerciaux (débarquements internationaux, âges et fréquences de longueur à partir d'échantillonnages des captures) ; rejets commerciaux (chaluts de fond et sennes) ; prélèvements récréatifs ; quatre enquêtes sur les recrues (enquête d'automne du Solent au Royaume-Uni [G9863], 1986-présent, à l'exception de 2010 et 2012 ; Fal et Hel [N6638], 2006-2024 ; Nourdem Seine [G2035], 2017-2024 ; Nourdem Douarnenez [G9735], 2018 et 2021-2024) ; une enquête sur les chaluts de fond divisée en deux périodes (Channel Groundfish Survey [G3425], 1988-2014 et 2015-2024) ; une flotte commerciale de réglage (2001-présent, à l'exception de 2008) ; données sur la croissance et la maturité issues de l'échantillonnage des captures commerciales et des enquêtes ; mortalité naturelle de l'anguille déduite des estimations de Lorenzen pour le golfe de Gascogne pour les âges 0-4, puis fixée à 0,24
Rejets et prises accessoires	Rejets inclus dans le modèle et prévisions pour certaines flottes
Pêche récréative	Utilisées dans le modèle et dans les prévisions

Le modèle a été mis à jour. Les données comprennent désormais quatre enquêtes sur les recrues au lieu d'une seule, un traitement différent de l'enquête sur le chalutage de fond, une mise à jour de la mortalité naturelle et beaucoup plus de données sur la pêche récréative.

- Pouvez-vous expliquer pourquoi l'avis principal utilise le FMSY plutôt que le FMSY inférieur dans la formule « $SSB/RMD_{Btrigger} \times FMSY$ » ?

Il n'existe pas de plan de gestion convenu pour ce stock. Le CIEM applique donc sa propre règle de recommandation qui n'inclut pas le FMSY inférieur.

- Quelle est la valeur en tonnage du BMSY (il semble que cela ait dû être calculé, puisque le 5^e centile du BMSY a été calculé) ?

Le RMD Btrigger doit être sélectionné afin de se prémunir contre un SSB indésirable ou imprévu lorsque la pêche est pratiquée à FMSY. Si l'on dispose d'observations suffisantes sur les fluctuations du SSB associées à la pêche autour de F_{MSY} , le RMD Btrigger doit être réestimé afin de correspondre au cinquième centile de B_{RMD} lorsque la pêche est pratiquée à F_{MSY} . Pour la plupart des stocks pour lesquels on manque de données sur la pêche à FMSY, RMD Btrigger est fixé à Bpa. Cependant, lorsqu'un stock commence à être pêché de manière cohérente avec FMSY, il est possible de s'orienter vers la mise en œuvre d'une valeur pour RMD Btrigger qui reflète la définition du 5e



centile de RMD Btrigger (BMSY5pc). Ce stock n'a pas connu de longue période de pêche à Fmsy dans son histoire récente (ni dans toute son histoire) et cette mesure n'est donc pas appropriée. Elle a été calculée et présentée dans le rapport de référence, mais n'a pas été choisie comme RMD Btrigger. C'est plutôt Bpa qui est $Blim \times \exp(1,645 \times \sigma)$ avec $\sigma \approx 0,128$

- Est-il possible de dire quand le RMD devrait être atteint, si l'approche RMD est suivie ?

Des simulations à long terme pourraient être réalisées pour répondre à cette question. Elles dépendraient fortement des hypothèses retenues.

- Qu'est-ce que B0, la taille du stock non pêché ? (Il est indiqué que $Blim = 30\%$ de B0, ce qui implique que B0 est de 52 223 tonnes).

Blim pour ce stock est basé sur la relation entre le stock et le recrutement, qui correspond à la moyenne des trois valeurs les plus basses de SSB dans la série chronologique qui ont un recrutement supérieur à la médiane. Blim se situe généralement entre 20 et 40 % de BMSY (et non de B0) lorsqu'on utilise un modèle de production, mais cela dépend de la forme de la courbe de production et ne serait pas nécessairement le même pour un Blim dérivé d'un stock/recrutement.

- Je pense qu'il y a trois risques testés lors du calcul du FMSY dans eqsim - pouvez-vous m'expliquer lesquels ?

Le FMSY est le F qui donne le RMD à long terme. Le CIEM définit également le $F_{p0,5}$ ($=F_{pa}$), qui est la mortalité par pêche qui entraîne une probabilité inférieure ou égale à 5 % de ramener le stock reproducteur en dessous de B_{lim} à long terme. Le FMSY est évalué afin de s'assurer qu'il est supérieur à $F_{p0,5}$.

Le CIEM a fourni des avis sur les valeurs plausibles autour de F_{RMD} (fourchette F_{RMD}) pour un certain nombre de stocks en réponse à une demande de l'UE. Les fourchettes $F_{(RMD)}$ [$F_{(RMD \text{ inférieur})}$, $F_{(RMD \text{ supérieur})}$] sont calculées de manière à ne pas entraîner une réduction supérieure à 5 % du rendement à long terme, par rapport au RMD obtenu en pêchant à $F_{(RMD)}$ à long terme. Conformément à l'approche de précaution du CIEM, RMD ou $RMD \text{ supérieure}$ est plafonnée de manière à ce que la probabilité que $SSB \leq B_{lim}$ ne dépasse pas 5 % au cours d'une année donnée.

- Le FMSY est-il calculé de manière à ce que chaque année, la probabilité que le stock soit inférieur à Blim soit au maximum de 5 % ? Ou garantit-il uniquement que la probabilité d'un équilibre à long terme supérieur à Blim soit de 95 % ou plus ?

C'est la deuxième option.

- Il est préoccupant que le fait de suivre la recommandation principale de l'ICES relative à l'approche RMD entraîne une diminution du stock en 2026, alors qu'il est si proche de Blim. Est-ce durable ?

La règle de recommandation du CIEM est conçue pour fonctionner à long terme. Les changements à court terme ne sont pas aussi importants tant que le stock reste supérieur au Blim. L'AR devrait, à long terme, maintenir le stock au-dessus du Blim.

- Existe-t-il des garde-fous du CIEM pour empêcher le stock de retomber en dessous du Btrigger ?

La pêche au FMSY (l'AR lorsque le stock est supérieur au RMD Btrigger) devrait maintenir le stock au-dessus du RMD Btrigger. Si le stock tombe en dessous du RMD Btrigger, le F recommandé sera réduit



afin de permettre au stock d'augmenter au-dessus du RMD Btrigger.

- Quel est le statut de l'avis principal ? S'agit-il d'une recommandation du CIEM aux gestionnaires des pêches ? Pourquoi l'approche RMD est-elle privilégiée par rapport à d'autres scénarios ?

Le CIEM utilise son approche RMD comme base pour ses recommandations lorsqu'il n'existe pas de plan de gestion approuvé qui ait été testé par le CIEM et jugé prudent. La recommandation principale est une réponse du CIEM à des demandes de conseils sur les possibilités de pêche, dans ce cas conformément au cadre du CIEM, car il n'existe pas de plan de gestion approuvé.

b. Rapport du CIEM sur les stocks de plie

Morgan a expliqué que les critères de référence WKBPLAICE et WKNSCS incluaient la plie avec deux stocks importants pour le CC EOS, 7d dans la partie orientale du canal et 7e dans la partie occidentale du canal.

Plie 7d

- Identifiant du stock
 - Discussion sur la question de la migration, mais aucune nouvelle étude
 - Aucun changement
 - Supprimer 65 % des individus matures capturés au premier trimestre dans 7d
 - 50 % proviennent de ple.27.420
 - 12,86 % proviennent de ple.27.7e (révisé après l'étalon de référence)
 - Recommander davantage de travaux sur la question de la migration
- Capture
 - Aucune donnée sur les rejets avant 2006
 - Utilisation des données de 2006 à 2010 (période de stabilité du rapport entre débarquements et rejets) pour reconstituer la période antérieure à 2006
- Indices d'abondance
 - Mise à jour des indices (UK BTS à partir du T3 [B2453] et FR GFS à partir du T4 [G3425])
 - Exploration d'un indice de recrutement (NOURSEINE français), mais de nombreuses années manquent et il ne sera pas utilisé pendant au moins les deux prochaines années – testé mais non inclus dans le modèle final
- Paramètres biologiques
 - Nouvelle étude – nouvelle ogive de maturité – maturation plus précoce
 - Mortalité naturelle étudiée, mais constante à l'âge retenu
- Modèle d'évaluation
 - 8 configurations de modèles différentes testées
 - Modèle final soumis à une série de diagnostics – SAM (anciennement Aarts et Poos)



Plie 7e

- WKBPLAICE : avec la plie des subdivisions 21-23 et 24-32 (référence combinée en un seul stock)
- Identifiant du stock
 - Discussion sur la question de la migration, mais aucune nouvelle donnée
 - Aucun changement
 - 12,86 % des captures dans 7d proviennent de 7e (révisé après le repère)
- Captures
 - Données sur les captures révisées
 - Données sur les rejets disponibles depuis 2002 – environ 20 % – mises à jour chaque année
 - Taux de survie des rejets 50 %
- Indices d'abondance
 - 2 indices examinés – UK-FSP et Q1SWBeam
 - UK-FSP a été retenu comme indice
- Paramètres biologiques
 - Poids des prises non plus lissés - valeurs brutes utilisées
 - Ogive précédemment « empruntée » – maturités désormais calculées à partir de l'enquête
 - Plusieurs hypothèses de mortalité naturelle testées
- Modèle d'évaluation
 - Tentative de catégorie 1 – trop d'incertitudes
 - Utilisation de la MSE pour développer la méthode CHR pour un stock spécifique
 - Développement de 14 modèles opérationnels et test de 10 HCR différents sur l'ensemble de ces modèles
 - Les modèles opérationnels variaient en termes d'hypothèses de mortalité naturelle, de niveau de recrutement, de rejets, de migration, de captures par rapport au TAC et d'incertitude des indices
 - Les HCR variaient en fonction de l'indice utilisé, des avis annuels ou bisannuels, des paramètres ajustés (multiplicateur HR uniquement ou également multiplicateur définissant ltrigger)
 - Performance par rapport au risque inférieure à Blim, Capture/RMD, SSB/BMSY
 - HCR sélectionné
 - Captures à long terme les plus élevées, SSB à long terme les plus élevées
 - Avis tous les deux ans à partir de l'enquête UK-FSP, robuste même en cas d'échec du recrutement

Morgan a conclu que le CIEM avait probablement effectué le même travail sur les références des stocks de catégorie 1 et de catégorie 3 afin d'élaborer une stratégie de gestion.



Le président a remercié Morgan pour sa présentation et a convenu qu'un travail considérable avait été accompli sur cette question complexe. Il a ouvert la séance aux questions.

Le Barzic a commenté le lien entre le 85 et le 7D au premier trimestre sur la base d'études de marquage et a souhaité savoir si, par rapport aux autres stocks adjacents de la mer Celtique (7d et 7h), il n'y avait finalement aucun lien avec ces stocks, ou s'il n'y avait pas de nouvelles données pouvant être adaptées pour faire plus ou moins la même chose qu'avec le 7D sur le stock de la Manche occidentale.

Morgan a fait remarquer que le stock 7d comporte deux zones d'où proviennent les poissons, l'une étant 7e et l'autre 4. Les stocks ont au moins quelques liens mineurs avec les stocks adjacents. Les deux rapports de référence indiquaient qu'ils ne disposaient d'aucune nouvelle information. Mais quelque chose s'est ensuite produit qui a fait passer le pourcentage de 15 % à 12,86 %, peut-être à la suite d'une demande spéciale.

Concernant le benchmark 7e, Brouckaert a fait remarquer que l'objectif d'atteindre la catégorie 1 n'avait pas été atteint et s'est interrogé sur la prochaine étape. « Y a-t-il de nouveaux projets en cours, ou est-ce simplement en suspens car les données disponibles ne sont pas encore suffisantes pour atteindre la catégorie 1 ? »

Morgan a indiqué que, pour l'instant, le taux de récolte constant serait utilisé jusqu'à ce que davantage d'informations soient disponibles. Elle a ajouté que 14 modèles opérationnels différents avaient été utilisés en raison du nombre important d'incertitudes. Alors que l'objectif de la référence était d'arriver à la catégorie 1, il est apparu au cours de l'évaluation qu'il y avait encore trop d'inconnues.

Stephan a souligné que le CNPMM n'avait pas été informé de l'interruption de l'enquête. Si cela avait été signalé, d'autres sources de financement auraient peut-être pu être trouvées. L'absence de nouvelles données risque d'affecter d'autres projets et études, et elle a demandé à Morgan d'informer le CIEM que des sources de financement privées pourraient être disponibles, qui pourraient être mises en place avec l'institut de recherche concerné par ces travaux.

Morgan a réitéré que le CIEM considérait que l'étude était prometteuse. Il est important de disposer d'une bonne série chronologique sur le recrutement, car celui-ci est souvent l'un des éléments pour lesquels on dispose du moins d'informations. Malheureusement, en raison du caractère fragmentaire de la série chronologique, celle-ci n'a pas pu être incluse dans l'évaluation.

4. Proposition de réouverture du groupe de réflexion sur les bulots – Pauline Stephan, CNPMM

S'exprimant au nom du CRPMM Normandie, Mme Stephan a rappelé qu'en 2021, le CC EOS avait créé un groupe de réflexion sur le buccin. Le président du CRPMM Normandie, Xavier Tetard, a participé aux travaux qui ont abouti à l'élaboration d'un avis à la Commission proposant des mesures de gestion de base à mettre en œuvre du côté européen, qui seront utilisées dans les discussions avec le Royaume-Uni. La Commission européenne a répondu qu'il n'y avait pas suffisamment de données scientifiques sur le buccin pour mettre en œuvre des mesures de gestion. Il faudrait améliorer cela avant de proposer d'aller de l'avant.



Actuellement, les choses progressent en Normandie. Un stagiaire travaille actuellement sur la sélectivité et, surtout, une thèse est sur le point de démarrer, axée sur le changement climatique et ses impacts sur le buccin, ainsi que sur les mesures de gestion et la santé socio-économique du secteur du buccin en Normandie. Après l'été, ils travailleront spécifiquement sur le buccin, en partenariat avec l'Ifremer.

Xavier Tetard propose de relancer le groupe de réflexion sur les bulots et de reprendre certains travaux de 2021, mais avec de nouveaux résultats scientifiques qui fourniraient des arguments pour l'avis produit pour la Commission en vue d'une gestion partagée avec le Royaume-Uni.

Thomas a fait part de ses préoccupations concernant le buccin et s'est déclarée favorable à la reconstitution du groupe de réflexion. Elle a ajouté qu'avec le réchauffement climatique, on constate une diminution de la biomasse. Les navires qui pêchaient auparavant la sole se sont diversifiés et se sont même complètement convertis à la pêche au buccin. Il y a donc eu un effort de pêche supplémentaire sur cette espèce, et l'augmentation de l'effort de pêche, combinée au réchauffement climatique, signifie que le buccin se trouve désormais dans une situation quelque peu critique. Elle a estimé que le moment était venu de mettre en œuvre des mesures de gestion conjointes avec le Royaume-Uni et que le CA devait absolument faire une proposition à la Commission.

ACTION : Le secrétariat doit lancer le rétablissement du groupe de travail sur les bulots.

5. AOB

Le président a indiqué que le HWG se pencherait sur la consultation du Royaume-Uni concernant les AMP, qu'il jugeait également très importante pour ce groupe. Il a estimé qu'il était important que le CA apporte une réponse. Il a ajouté que du côté britannique, il ne resterait plus beaucoup de place pour les navires de l'UE lorsque les zones d' s pour les AMP et l'ORE se chevaucheraient.

M. Le Barzic a fait part de ses préoccupations concernant les fermetures proposées dans les AMP britanniques. Il a ajouté que la rédaction d'un document au niveau du CA devrait tenir compte du fait que l'interdiction de toute pêche est proposée pour les AMP, ce qui aurait un impact considérable sur les navires de l'UE.

Thomas a confirmé que les fermetures proposées auraient un impact sur toutes les pêcheries, et pas seulement sur celles qui utilisent des engins de fond.

6. Résumé des mesures convenues et des décisions adoptées par le président

1	Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Joanne Morgan à la suite de sa présentation au Secrétariat.
2	Les membres doivent envoyer leurs commentaires sur les avis relatifs aux possibilités de pêche au Secrétariat.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

3	Le Secrétariat doit relancer le groupe de travail sur le bar afin d'élaborer des avis sur les recommandations du CIEM pour 2026.
4	Le Secrétariat doit lancer le rétablissement du groupe de travail sur le buccin.
5	Le groupe de travail assurera le suivi des travaux du groupe de discussion sur la limande à queue jaune et le rouget.

Membres du CC EOS		
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Manu	Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Franck	Le Barzic	OP COBRENORD
John	Lynch	Organisation des producteurs de poisson du sud et de l'est de l'Irlande Ltd
Llibori	Martinez Latorre	IFSUA
Geert	Meun	VisNed
Patrick	Murphy	
Aodh	O'Donnell	Organisation irlandaise des producteurs de poisson (IFPO)
Corentine	Piton	France Pêche Durable et Responsable
Erwan	Quemeneur	CDPMEM 29
Dominic	Rihan	Organisation des pêcheurs de Killybegs
Pauline	Stephan	CNPMEM
Dominique	Thomas	OP CME MMN
Arthur	Yon	FROM Nord
Experts et observateurs		
Tetiana	Albers	DG AMPA
Anna	Benedict	
David	Curtis	EAA
Olivier	Leprete	CRPMEM HDF
Quentin	Llavori	CRPMEM
Joanne	Morgan	Vice-présidente de l'ACOM – CIEM
Alexandra	Philippe	EBCD
Jean-Marie	Robert	Pêcheurs de Bretagne
Dirk	Van Guyze	Département de l'agriculture et de la pêche
Secrétariat du CC EOS		
Ilaria	Bellomo	
Mo	Mathies	